

8528.10.59 -----Autres
B / 7,5 % / 7,5 %

8528.10.90 -----Autres
B / 7,5 % / 7,5 %

35. 8529.90.11 Au préambule des n^{os} tarifaires 8529.90.11 à 8529.90.14, supprimer ce qui suit «autres que ceux des n^{os} tarifaires 8529.90.31 ou 8529.90.39».

8529.90.13 - Ajouter le n^o tarifaire 8528.10.18.

8529.90.14 - Remplacer par ce qui suit :

-----Des marchandises des n^{os} tarifaires
8528.10.12, 8528.10.19, 8528.10.31, 8528.10.32,
8528.10.33, 8528.10.34, 8528.10.35, 8528.10.36,
8528.10.39, 8528.10.41, 8528.10.42, 8528.10.43,
8528.10.44, 8528.10.45, 8528.10.46, 8528.10.49,
8528.10.51, 8528.10.52, 8528.10.53, 8528.10.54,
8528.10.55, 8528.10.56, 8528.10.59 ou 8528.10.90

8529.90.31 - Remplacer le préambule du n^o tarifaire 8529.90.31 par ce qui suit :

---Parties de téléviseurs (y compris de moniteurs vidéo et de projecteurs vidéo) visées par la Note supplémentaire 4 du présent Chapitre (autres que les marchandises des n^{os} tarifaires 8529.90.11, 8529.90.12, 8529.90.13 ou 8529.90.14) :

8529.90.31 - Remplacer «Note supplémentaire 2» par «Note supplémentaire 4».

8529.90.32 - Ajouter un nouveau n^o tarifaire :

-----Autres combinaisons des parties visées par la Note supplémentaire 4. La lettre «A» doit figurer à la colonne «Catégorie d'échelonnement», et le taux «7,5 %» doit figurer aux colonnes I et II (taux de base).

8529.90.38 - Ajouter un nouveau n^o tarifaire : (autres, d'appareils récepteurs de télévision). La lettre «A» doit figurer à la colonne «Catégorie d'échelonnement», et le taux «7,5 %» doit figurer aux colonnes I et II (taux de base).

8529.90.51 - Remplacer le préambule du n^o tarifaire 8529.90.51, par ce qui suit: «Parties, y compris les plaques frontales et les dispositifs de verrouillage pour assemblages de circuits imprimés».

8529.90.53 - Ajouter le n^o tarifaire 8528.10.18.